



CTM du 17 avril 2019  
DÉCLARATION LIMINAIRE



Monsieur le Président,

Alors que les organisations syndicales sont mobilisées : par la baisse inexorable des effectifs, par des perspectives de DDIisation, par la détérioration des conditions de travail (suppression des UC et des sections), par la situation inadmissible des collègues du pôle 3<sup>e</sup>, par la désertification programmée des Services Régionaux de Contrôle, par l'externalisation de la gestion du FSE, par des « fonctions support » exsangues, par l'attente de l'exécution des tableaux d'avancement des adjoints administratifs (AAP1), secrétaires administratifs (SACS), contrôleurs du travail (HC)...

La seule réponse reçue par la ligne hiérarchique est : « **NOUS NE SAVONS PAS** » du « jamais vu ! »

Pendant ce temps là, les pouvoirs publics et la représentation nationale (Assemblée et Sénat) organisent l'implosion **du droit des agents** publics, contractuels, corps administratifs et corps techniques : même ceux à statut particulier, dont l'inspection du travail, par la loi de « transformation » de la fonction publique.

**Plus qu'un projet de transformation, c'est bien la fin annoncée de la fonction publique de l'État républicain.**

À sa lecture, l'UNSA ITEFA félicite le rédacteur pour son sens de la formule ou pour sa duplicité, tant **le contenu des articles est à l'inverse de ce qu'évoque le titre.**

Le **Titre I** de la loi, pudiquement appelé « **promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics** ».

La transformation des Commissions Administratives Paritaires (CAP- CCP) en organes de recours est programmée.

L'examen des accueils en détachement, des avancements et des promotions ne seront plus de leurs compétences. C'est déjà ce qu'indique la circulaire du 4 avril dernier – DGAFP – DGOS (Offre de Soins) et DGCL (Collectivités Locales) concernant **la bourse d'emploi commune** aux trois fonctions publiques. Sous prétexte de fluidité, de rapidité et de mobilité facilitée, il s'agit bien là **d' une non transparence qui s'organise et des recrutements de gré à gré !!!!** Ainsi, dans les fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière, les CAP seront regroupées par catégorie hiérarchique (A, B, C) à l'exception de celle de l'inspection du travail pour ce qui concerne le ministère, ce qui explique sans doute la volonté de mettre en place un entretien professionnel différencié, inscrit à l'ordre du jour ?

***Pour l'UNSA ITEFA, la transformation des CAP ne recouvre qu'un seul but : celui que les agents se retrouvent seuls face à la hiérarchie, sans pouvoir être défendus en instance. Mais plus pernicieux, le but insidieux de ce gouvernement qui souhaite voir chuter fortement le taux de participation aux prochaines élections professionnelles de 2022 et de détruire les corps intermédiaires méprisés au plus haut niveau de l'État.***

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) seront fusionnés en une instance unique intitulée "**comité social**". Sous certaines conditions, une "formation spécialisée" en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail pourra être créée au sein de ces comités. Le projet de loi prévoit la mise en place obligatoire de ces instances à l'État si les effectifs sont supérieurs à un seuil qui doit être précisé par décret mais rien pour les autres versants de la fonction publique.

Le **Titre III** vise à « **simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics** ».

**Il s'agit de la rémunération au mérite ainsi que de l'alourdissement des sanctions disciplinaires. La sanction disciplinaire d'exclusion temporaire jusqu'à 3 jours sera intégrée dans le groupe 1.** De fait elle ne sera plus soumise à l'examen de la CAP, devenue organe de recours dans ce projet, porte ouverte à l'arbitraire, aux harcèlements et discriminations divers et variés qui se feront légions sans jamais être dénoncés !

## **L'UNSA ITEFA rejette le projet de loi\* fonction publique !**

*Un projet de loi qui ignore la demande de « plus de services publics » faite par les citoyens*

- *Un projet qui, au contraire, affaiblit et éloigne les Services publics*
- *Un projet fabriqué sans tenir compte des agents ni de leurs organisations*

*Pour l'UNSA, seuls les résultats comptent !*

*Ce n'est ni le nombre de réunions, ni la durée des discussions qui font la négociation !*

- *Négocier c'est engager un débat constructif avec la volonté d'entendre les acteurs !*
- *Négocier, c'est accepter d'intégrer des propositions, modifier des éléments du projet !*

*Ce projet de loi n'a pas été négocié et il est le fait du prince !*

*Les tristes ambitions gouvernementales via ce projet de loi fonction publique*

- **Une volonté idéologique de réduire le service public au profit du secteur marchand ;**
- **Un objectif gestionnaire de suppression de postes ;**
- **Un affaiblissement des droits des agents publics ;**
- **Une précarisation des agents publics sans donner de perspectives de titularisation.**



*Quand une loi n'a pour ambition que d'affaiblir, restreindre, diminuer le service public...*

*Pour l'UNSA ITEFA : C'est une loi inacceptable !!!*

***SOYONS DÉTERMINÉ·E·S***

***Participons MASSIVEMENT à la journée d'action et de grève le 9 mai 2019 !***

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.

*\*Ce projet de loi fonction publique devrait être discuté en mai et voté en procédure accélérée, avant la fin de la session parlementaire fin juillet 2019.*